

DU 19 AU 28 NOVEMBRE 2021

**MARATHON**  
DES ALPES-MARITIMES  
NICE - CANNES  DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES 06  
— CONNECTÉ —

**Tarif unique de 2 €\***

**100 % des inscriptions reversées à AVENI, le fonds de dotation  
du CHU de Nice pour soutenir le projet 'MUCOVAX'**



\*Possibilité de dons libres supplémentaires.

## **RÈGLEMENT du**

### **« MARATHON DES ALPES-MARITIMES NICE-CANNES CONNECTE »**

#### **ARTICLE 1 : CONCEPT**

Le « Marathon des Alpes-Maritimes Nice-Cannes connecté » est une course connectée organisée par l'Association Azur Sport Organisation. Cette course connectée est une compétition sportive mais aussi une action participative au profit d'AVENI, le fond de dotations du CHU de Nice. 100 % des frais d'inscription seront reversés au profit d'AVENI, le fond de dotations du CHU de Nice pour soutenir le projet MUCOVAX, la vaccination par spray nasal contre la covid-19.

#### **ARTICLE 2 : LIEUX ET DATES**

Où se déroule cette course ? Partout ! Il s'agit d'une course connectée. Vous réalisez les challenges proposés entre le 19 novembre 2021 00h01 et le 28 novembre 2021 23h59 dans le respect de la « Charte Eco-Responsable du coureur connecté » avec son objet connecté (montre connectée ou application mobile)

CHALLENGE « FINISHER MARATHON » : Réaliser la distance MARATHON (42,195 km) entre le 19 et le 28 novembre prochain en une ou plusieurs séances ! Vous serez classé(e) en live au temps !

CHALLENGE « DES KILOMETRES » : Réaliser le plus de kilomètres possibles en autant de séances souhaitées entre le 19 et le 28 novembre prochain. Vous serez classé(e) en live au nombre de kilomètres cumulés !

#### **ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS**

Les inscriptions sont ouvertes à tous, nés en 2001 et avant, à partir du 15 novembre 2021 et cela jusqu'au 28 novembre 2021 sur [www.marathon06.com](http://www.marathon06.com). Le tarif de l'engagement est un tarif unique de 2€, quel que soit le challenge choisi. Lors de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer ses temps réalisés via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre OU application). Chaque participant pourra télécharger en ligne son dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de sa course.

#### **ARTICLE 4 : ENGAGEMENT**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Afin de respecter l'esprit du «Marathon des Alpes-Maritimes connecté », le dossard que vous aurez imprimé devra être entièrement lisible et porté devant lors de votre séance. La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.

#### **ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE**

L'épreuve débutera le 19 novembre prochain à 00h01 (Paris GTM) et les participants auront jusqu'au 28 novembre à 23H59 (Paris GTM) pour participer.

#### **ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE**

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément Azur Sport Organisation (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

#### **ARTICLE 7 : ASSURANCE**

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez Azur Sport Organisation, leurs employés et dirigeants et les organisateurs de toute responsabilité pour quelle que réclamation que ce soit, relative à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

#### **ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES**

Chaque participant pourra obtenir sa médaille virtuelle et télécharger son diplôme numérique comme souvenir personnalisé attestant de sa mobilisation avec sa référence kilométrique et son temps une fois le défi terminé. Les personnes n'ayant pas effectué intégralement le défi en intégralité seront classés en fonction de la distance parcourue et du nombre de séance effectuées.